

Kramgasse 2, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 388 70 70
www.bern-cci.ch

Mail bhk@bern-cci.ch

Memento no 4 – Cautionnement pour les utilisateurs des Carnet

Le Carnet ATA/CPD est un document douanier d'une chaîne de cautionnement internationale. Pour tous les Carnets ATA/CPD délivrés par la Chambre de commerce de Berne, nous fonctionnons comme caution vis-à-vis des autorités douanières du pays visité. Pour couvrir les risques qui découlent pour nous de cet engagement, **nous demandons au titulaire du Carnet ATA/CPD de fournir une garantie**. La caution peut être fournie comme suit :

- Versement sur notre compte de chèque postal 30-733608-7
IBAN CH39 0900 0000 3073 3608 7
- Caution solidaire à durée indéterminée de votre banque
- Carte de débit au guichet à Berne : EC-direct, POSTCARD *
- Carte de crédit au guichet à Berne : VISA, MASTERCARD (le remboursement de la caution se fait directement au guichet sous forme de crédit sur la carte) *
- E-safety ATA pour les entreprises et les particuliers avec SwissCaution. Prime en pourcentage de la valeur de la marchandise : membres HIV 0,6%, non-membres HIV 0,9%.

*Toutes les commissions sur les paiements par carte sont facturées au client.

Pour les membres de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, une caution de **20% ou**, pour les non-membres, de **30% de la valeur de la marchandise** indiquée dans le Carnet ATA/CPD est demandée.

La Chambre de commerce bernoise **ne délivre pas de Carnets ATA/CPD sans la garantie susmentionnée**. En conséquence, la caution déposée doit être justifiée dès le dépôt du dossier (demande complétée et Carnet ATA/CPD).

Après restitution du Carnet ATA/CPD utilisé et dûment annulé, la caution sera remboursée (sans e-safety ATA) ou le cautionnement solidaire sera retourné à la banque émettrice par lettre recommandée. Pour le remboursement de la caution versée, veuillez joindre à chaque fois vos coordonnées bancaires (IBAN, nom de la banque + nom du titulaire du compte).